

EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 9 MARS 2023**

NOMBRE DE MEMBRES		
19		
Présents	Représentés	Absents
11	4	4
<u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u>		
N° 09/03/23/05		
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION 2023/2025 REGISSANT LA FONCTION D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL CONFIEE AU CENTRE DE GESTION DU VAR		

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 09 du mois de Mars à
15h.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure
d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au
lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Monsieur Yann TAINGUY.

ETAIENT PRESENTS :

**Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Patrick SIROT,
Pascal SIMONET, Gaston SECONDI, Stéphanie
PETRALIA, Sébastien BOUDILLON, Claude ARNAUD-
GALLI.**

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

**Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Nadine
ESPINASSE,**

**Louise NOËL représentée par Anaïs GOMEZ DE
CEDRON**

Valérie MONDONE représentée par Patrice CAZAUX

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Hélène BILL représentée par Jean-Luc DELAUNAY,

Marc LAURIOL représenté par Yann TAINGUY,

Richard EVENCE représentée par Anne-Laure BARREIRO

**Bénédicte LEFEUVRE représentée par Hélène
AUDIFFREN**

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-Pierre BLANC, Aurélie GIRARD, François CARRASSAN, Josy CHAMBON

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE**

SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2023

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

N° D'ORDRE : 09/03/23-05

OBJET :

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION 2023/2025 REGISSANT
LA FONCTION D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL CONFIEE
AU CENTRE DE GESTION DU VAR**

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

Comme l'an dernier où l'ESADTPM avait conventionné une année avec le Centre de Gestion du Var pour la réalisation du document unique, il est proposé de signer une nouvelle convention de trois années afin de bénéficier, en plus des services rendus par le conseiller en prévention de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, de l'expertise d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), désigné par le Centre de Gestion du Var. Cette convention nous permettrait de faire intervenir l'ACFI pour mettre à jour notre document unique au vu de notre plan pluriannuel d'actions et de le faire intervenir par exemple pour des journées de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement auprès de l'ensemble du personnel.

La signature de cette convention permettra également à l'EPCC ESADTPM de se faire assister en cas de besoins sur la mise en place de démarches de prévention multiples, de mise en place d'outils de gestion de différents risques professionnels ou encore la mise en place d'une démarche d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°86-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver l'exposé qui précède,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'AUTORISER Monsieur le Directeur de l'EPCC ESADTPM à signer la convention 2023/2025 régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels confiée au Centre de Gestion du Var.

ARTICLE 2 :

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023, chapitre 11, article 611 de l'EPCC ESADTPM.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 09/03/2023

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle
Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY

ésadtpm
E.P.C.C Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
Yann TAINGUY
Président
du Conseil d'Administration

